



# Bessines &chos



Juillet-Août 2020

## Edito du maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois,

Le Tribunal Administratif de Poitiers a tranché : **Le résultat de l'élection municipale du 15 mars est confirmé. Dont acte !**

Patrick Thomas aura-t-il compris qu'il ne suffit pas de protester pour rejouer l'élection. Qu'il passe son tour ..... et en attendant, qu'il soit, avec ses élus, des opposants constructifs, en faisant profiter les Bessinois de sa connaissance des dossiers municipaux acquise par son expérience de douze années de conseiller puis d'adjoint.

Noëlle Rousseau écrit dans la NR du 12 juin 2020 « C'est dommage d'en arriver là car il y avait moyen d'avoir une belle collaboration »

- Pour moi, ma main reste tendue et la raison doit prévaloir enfin.

Quant à mes colistiers égarés, je leur dis que nos ambitions de campagne sont restées les mêmes. Nos projets n'ont pas changés, seul le chef d'orchestre a été remplacé. Alors pourquoi jouer à contre temps devant un public médusé qui n'y comprend rien. Untel a-t-il oublié son ambition de « Sécuriser et aménager la voirie et créer des liaisons douces » Telle autre ne souhaite t-elle plus « Créer des liens avec une ville européenne » ou encore « échanger avec la population, les agents communaux et les enseignants », « bien communiquer pour bien comprendre » ou « créer un conseil municipal des enfants » ...?

Nous, nous sommes au travail au service de toute la population mais nous avons besoin de chacun de nos élus. Je ne leur demande pas de faire allégeance, juste d'œuvrer pour l'intérêt général au service des Bessinois. Nous avons le pouvoir d'agir et nous agissons, sûrement moins vite, peut-être moins bien que si le conseil municipal nous accordait sa confiance. Mais nous agissons et les Bessinois sont de plus en plus nombreux à nous en savoir gré.

Les vacances sont propices à la réflexion, je forme le vœu que le conseil municipal se retrouve à la rentrée avec la volonté d'œuvrer ensemble pour notre commune et ses habitants et réussir ensemble les projets portés pendant notre campagne électorale victorieuse.

Bonne vacances à tous dans le respect des gestes barrières car le coronavirus circule en Deux-Sèvres, en Nouvelle - Aquitaine et partout en France...Prenez bien soin de vous.

Christophe GUINOT

Deux aménagements routiers ont été mis en œuvre:

1- Suppression du double  rue du centre (carrefour des 3 ponts) à la demande de nombreux Bessinois

2 - Création d'une zone 30km/h rue des 3 ponts sur la totalité de la voie située sur la commune.   
Attention aux contrôles de vitesse

**EXTRAIT DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS**  
**relatif aux contestations visant à annuler l'élection municipale du 15 mars 2020**  
**AUDIENCE DU 7 JUILLET 2020 - JUGEMENT DU 23 JUILLET 2020**

Par des protestations de :

M Patrick THOMAS N° 2000755 du 20 mars 2020....  
Mme Brigitte SOLDERA N° 2000757 du 20 mars 2020....  
Mme Florence BATONNEAU N° 2000873 du 20 mars 2020....  
Mme Céline BATONNEAU N° 2000874 du 20 mars 2020....  
Mme Corinne GUITTON N°2000875 du 20 mars 2020....  
M Dominique SAUZEAU N° 2000876 du 20 mars 2020.....  
Mme Nathalie PETIT N° 2000885 du 20 mars 2020.....  
M Bernard PITON N° 2000891 du 20 mars 2020.....  
Mme Isabelle PELLETIER N° 2000894 du 20 mars 2020.....

Les protestants demandent au Tribunal administratif d'annuler l'élection municipale du 15 mars 2020 au vu de différents griefs soumis au Tribunal

Vu les pièces du dossier, le code électoral et le code de justice administrative

Ont été entendu au cours de l'audience publique, le rapport de Mme BOUTET, les conclusions de M DELVOLVE rapporteur public et les observations de M THOMAS et de Maître REY représentant (une partie) les défendeurs.

Considérant ce qui suit :

1- Sur le grief relatif à la diffusion d'un tract diffamatoire

*Les requérants soutiennent qu'un tract diffamatoire visant M. THOMAS, rédigé par la liste « UNIS POUR BESSINES » a été diffusé à l'ensemble de la population*

D'une part, il ne ressort pas du tract en litige qui traite du bilan de M. THOMAS en tant qu'adjoint aux finances sous l'intitulé « Mentir par omission ce n'est pas mentir, c'est pire ... c'est tromper » qu'il aurait excédé les limites tolérables dans le cadre de la polémique électorale. D'autre part, les requérants ne soutiennent pas qu'il n'a pas été possible de répondre utilement à ce tract avant la fin de la campagne électorale. Dans ces conditions, les requérants n'établissent pas que la diffusion du tract en litige aurait altéré la sincérité du scrutin, sans qu'y fasse obstacle en l'espèce le faible écart de 14 voix entre la liste « UNIS POUR BESSINES » conduite par Mme ROUSSEAU et la liste « BESSINES AVEC VOUS » conduite par M THOMAS.

2- Sur le grief relatif aux pressions effectuées sur les électeurs durant les opérations de vote

En se bornant à faire valoir que des membres de la liste « UNIS POUR BESSINES » ont stationné longuement le jour du scrutin aux abords immédiats de plusieurs bureaux de vote et qu'ils ont interpellé les électeurs s'y présentant en les saluant, les requérants n'établissent pas l'existence de pressions exercées sur les électeurs de la commune de nature à altérer la sincérité du scrutin.

Il en est de même en ce qui concerne la circonstance que deux délégués de la liste « UNIS POUR BESSINES » autorisés à être présents dans les bureaux de vote auraient fait à haute voix des remarques critiques sur la liste adverse, dès lors que cette allégation, qui ne repose que sur un seul témoignage, est insuffisamment circonstanciée.

3- Sur le grief relatif aux votes par procuration

*Les requérants soutiennent qu'après la fermeture des bureaux de vote à 18H, des électeurs au nombre de cinq ou dix selon les témoignages, qui n'auraient pas signé le registre des procurations, auraient été rappelés par la secrétaire de mairie après la clôture du bureau de vote à 18H pour les signer.*

En l'absence de contestation relative au nombre de votants comptabilisés sur la liste d'émargement qui seule fait foi, le moyen invoqué relatif aux signatures tardives du registre des procurations ne permet pas, en tout état de cause, d'établir l'existence de manœuvres de nature à altérer la sincérité du scrutin.

4- Sur le grief relatif à la distribution d'enveloppes contenant des professions de foi et de bulletins de vote en méconnaissance de l'article L49 du code électoral

Si l'un des requérants soutient que des enveloppes contenant des professions de foi et des bulletins de vote lui ont été distribués le samedi matin précédant l'élection, il n'apporte toutefois aucun élément à l'appui de cette affirmation et ne met pas à même le juge de l'élection de se prononcer sur son bien-fondé. Le moyen invoqué doit donc être écarté.

5- Sur le grief relatif à la composition du bureau de vote

*Les requérants soutiennent que la liste des assesseurs n'a pas été respectée puisque deux personnes, qui n'étaient pas sur la liste, ont tenu ce rôle*

La seule circonstance que deux assesseurs non-inscrits sur la liste auraient tenu ce rôle le jour du scrutin est en tout état de cause, en elle-même, sans incidence sur la régularité du scrutin, en l'absence de preuve de manœuvres visant à altérer la liberté et la sincérité du scrutin.

.....

6- Sur le grief relatif aux opérations de dépouillement

*Les requérants soutiennent que des personnes non mandatées, dont le fils de M. GUINOT membre de la liste « UNIS POUR BESSINES » auraient « envahi la table de dépouillement »*

Le moyen invoqué est toutefois insuffisamment circonstancié et ne correspond pas aux faits décrits dans les témoignages de Mme SOLDERA et de M. SAUZEAU auxquels il fait référence. Par suite, il doit être écarté.

**Il résulte de tout ce qui précède, qu'en raison du caractère insuffisamment circonstancié des griefs invoqués, même pris dans leur ensemble, les protestations relatives aux élections de la commune de Bessines doivent être rejetées.**

**PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL DECIDE : (TOUTES) LES REQUETES SONT REJETEES**

Copie pour information en sera adressée à la commune de Bessines.

*(Dès réception, ce jugement, dans son intégralité, sera consultable sur le site de la Mairie :  
Rubrique **INFOS DE DERNIERES MINUTES**)*

\*\*\*

## **SORTIE NATURE**

L'organisation de cette sortie se fera suivant le nombre de participants (inscription à la mairie avant le 15 août 2020)

<p><b>BESSINES</b></p>		<p><b>MERCREDI</b> <b>26 AOUT 2020</b></p>	<p><b>BIODIVERSITE DES CANAUX DU MARAIS</b></p>	<p>Accompagné d'un moniteur-guide de pêche vous découvrez les espèces aquatiques des canaux (pêche de petites bêtes, d'écrevisses et de poissons).</p>	<p>13h45, Cabane, rue des 3 ponts, Bessines</p> <p>Prévoir 2 € par personne pour la carte de pêche.</p>	<p>Pêche Marais, T. Martin, 06 59 95 83 64</p>
------------------------	---	--	---	--	---	--

\*\*\*

En application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'opposition doit bénéficier d'un espace dans le bulletin d'information municipal (1/20 de l'espace total semble d'un usage courant). Cette disposition, applicable aux communes de plus de 3500 habitants, est devenue applicable aux communes de plus de 1000 habitants au 1<sup>er</sup> mars 2020

"Chères bessinoises, chers bessinois,

Après 2 mois et 3 bulletins municipaux, le droit de l'opposition est respecté et nous avons enfin le droit de nous exprimer dans le bulletin municipal.

En effet les précédents vous ont été transmis sans même en avoir échangé en amont avec l'ensemble de l'équipe municipale.

Comme vous pouvez le constater l'élection du Maire ne fait pas la majorité. En effet une élection à 8 voix sur 19 est loin d'être une unanimité.

Cette illégitimité fait que nous ne souhaitons pas voter les délégations au Maire ni les indemnités des adjoints d'autant que nous n'avons aucune visibilité sur les projets engagés.

Même si nous apprenons la veille des CM les projets de délibérations, sachez que nous sommes présents à chaque Conseil Municipal ; nous pourrions l'être également aux différentes commissions si celles-ci avaient été créées ...

En résumé, un constat : un fonctionnement profondément antidémocratique ! "

# VOYEZ

## **Nous ne sommes pas restés inactifs pendant les 2 premiers mois de notre mandat**

**Nous étions novices, sans maîtrise des arcanes administratifs, sans mise au courant des dossiers, mais nous avons la volonté d'agir. Nous avons travaillé dur, dans des conditions difficiles et l'impossibilité de créer des commissions de travail représentatives. Mais la municipalité a tenu bon avec l'appui des personnels administratifs toujours dévoués et des personnels techniques qu'il a fallu mieux encadrer après des années de laisser-aller.**

- 1- Les travaux de rénovation de la mairie ont repris avec la fin de la période de confinement en exécution des marchés de travaux signés par la municipalité sortante. Le retard est notoire, la livraison est prévue pour mi-octobre. Roland LE DREO suit le dossier au plus près avec TRIADE, le maître d'œuvre, qui a tardé à nous fournir le suivi financier du chantier. Ce bilan financier vient de nous être remis : il est satisfaisant. L'aménagement de la place de la Mairie non prévu dans les marchés de travaux a été étudié en réunion de chantier et sera réalisé et financé.
- 2- Le chemin blanc de la Pierre Levée (derrière la maison de Jean Richard) avait été mis à mal par le transport des peupliers abattus l'hiver dernier le long des conches. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine maître d'œuvre de cette opération peinait à faire remettre en état ce chemin par l'entreprise GARNICA responsable des dommages. Après plusieurs rencontres et d'après discussions, ce litige est solutionné sans bourse déliée pour la commune.
- 3- La Fosse toutes eaux du Gros Buisson était effondrée depuis 2 ans : elle sera réparée fin août-début septembre.
- 4- Les espaces verts de la communes étaient entretenus a minima depuis longtemps ; le personnel technique était en déshérence sans suffisamment de matériel opérationnel. Les réparations ont été faites, des plannings ont été mis en place, des ordres périodiques sont donnés et suivis : Le nettoyage des espaces verts a commencé mais il reste beaucoup à faire.
- 5- La municipalité a rencontré au cours d'une réunion préliminaire les médecins, infirmières et sage-femme qui souhaitent créer une maison de santé sur notre commune. C'est un projet ambitieux de moyen terme pour lequel un groupe de travail sera créé avec les praticiens et des Conseillers municipaux dès que les praticiens auront identifiés leurs besoins.
- 6- Des travaux urgents dans les écoles ont été identifiés et seront réalisés durant l'été pour une rentrée que nous souhaitons réussie.
- 7- Le parking de l'ancienne poste (actuelle Mairie) sera réaménagé très prochainement conformément à l'accord du Conseil Municipal du 23 juillet.
- 8- Le certificat d'urbanisme pour un projet de construction d'un ensemble immobilier proche du karting et de la salle de sports du Gros Buisson, attendu depuis 30 mois, a été débloqué.
- 9- L'ancien stade de football rue François GUIBERT a été remis en état à peu de frais.
- 10- D'autres dossiers sont en attente de validation par le Conseil municipal : La réfection de la voie d'accès et du parking du Gros Buisson, sécurisation des accès aux bâtiments communaux, le drainage du stade de foot du Gros Buisson ....
- 11- D'autres projets seront soumis aux commissions du conseil municipal dès que celles-ci pourront être créées .....



**Directeur de Publication :**  
Christophe GUINOT

**Edition :**  
Mairie de Bessines

**Contact :**  
[mairie@mairie-bessines.fr](mailto:mairie@mairie-bessines.fr)